

# Projet de renforcement du dialogue politique pour la réalisation des OMD

Tenue d'un atelier national sur les politiques sectorielles et perspectives pour la réalisation des OMD. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée vendredi 19 novembre 2004 à l'Hôtel Jezira dans la capitale économique. A la suite du rituel protocolaire, trois interventions ont été présentées par Mohamed El Mokhtar Ould Zamel, suivie par celle du Dr Ahmed Mahmoud Chérif, consultant et de celle de Cheikh O. Cheikh Mélaïnine, leader du FP, qui a porté le débat contradictoire.

## "Intégration du secteur minier : Vers une stratégie d'industrialisation"

Par Mohamed El Mokhtar Ould Zamel,  
ingénieur statisticien économiste, ancien ministre

(...) Les produits tirés de la transformation des substances minérales vont jouer un rôle important dans les échanges commerciaux, tant à l'intérieur des pays industrialisés que dans le commerce international. Dans ce contexte, les ressources minérales vont constituer un enjeu pour les pays industrialisés qui se feront une concurrence féroce pour coloniser des pays de l'hémisphère sud où les exploitations minières vont alimenter les industries dans la "métropole". Plusieurs décennies après l'indépendance des pays anciennement dominés, cette division, à quelques exceptions près, est encore en vigueur. Les pays du sud (en voie de développement) exportent leurs matières premières - les substances minérales en particulier - vers les pays du nord (développés) pour alimenter leurs unités de transformation. Pourquoi cette situation reste elle inchangée depuis si longtemps ? Peut-on inverser cette tendance et intégrer le secteur minier à l'économie nationale dans un pays en voie de développement ? Si la réponse est positive, cette intégration peut elle constituer l'élément moteur pour une industrialisation du pays ? Il est tout à fait légitime de poser de telles questions en ce qui concerne la Mauritanie, qui commence à dégager un profil de pays minier, malgré une grande méconnaissance de son potentiel qui ne pourra être réellement cerné qu'après la réalisation d'études géologiques approfondies couvrant tout le territoire national. L'année 2005 est importante pour la Mauritanie dans la mesure où l'on s'attend à l'ouverture de la première exploitation pétrolière et à deux exploitations minières. Ces événements constitueront certainement un tournant pour le secteur minier en Mauritanie qui pourrait engendrer un bouleversement économique significatif. Il devient, dès lors, pertinent d'entamer une large concertation en vue d'une profonde réflexion pour apporter une contribution en vue d'éclairer les décideurs et l'opinion nationale sur un sujet qui peut être déterminant pour l'avenir du pays. Ce document, dont l'objectif est d'apporter une contribution au débat sur une si importante question, s'articule autour de quatre points : le secteur minier, le secteur industriel, l'intégration du secteur minier à l'économie nationale et enfin les perspectives d'industrialisation (...).

L'exploitation du minerai de fer de la Kédia d'Ildjil a été, à la naissance de l'Etat Mauritanien, la seule production moderne dans un pays dont l'économie était basée sur les activités agro-pastorales. La politique de promotion du secteur minier a permis de mettre en évidence un potentiel qui peut ouvrir de nouvelles perspectives pour le pays. Les indices découverts (plus de 400) et le nombre de permis de recherche actuellement en cours d'exécution (88) sont des signes qui permettent d'envisager un avenir prometteur pour le sous-sol mauritanien. Les avantages attendus des prochaines exploitations minières et pétrolières auront des effets positifs sur l'économie de la Mauritanie, qui peut connaître un développement rapide et plus particulièrement si son potentiel en hydrocarbures se confirme. Dans ce contexte, le secteur minier pourra être le moteur de l'industrialisation par la valorisation de sa production, la promotion de petites et moyennes industries qui vont se créer autour de lui et surtout par l'accroissement des recettes budgétaires que l'Etat peut en tirer, pour financer les programmes de développement économique où l'industrie ne peut qu'avoir une place prépondérante. La croissance économique que provoqueront les résultats attendus de l'exploitation des ressources du sous sol mauritanien, permettra, sans aucun doute, le financement par les pouvoirs politiques des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015 et notamment, l'éducation et la santé pour tous et un recul conséquent de la pauvreté.

## Le secteur de la pêche : Bilan et perspectives à l'horizon 2015

par Dr Ahmed Mahmoud Chérif, consultant

Le secteur de la pêche assure en moyenne près de 45-50% des recettes d'exportation, 25 à 30% des recettes budgétaires, 4-6 % du produit intérieur brut de la Mauritanie, et 36% des emplois du secteur entrepreneurial moderne ; en outre, le poisson joue un rôle important et croissant dans l'approvisionnement en protéine animale et pour la sécurité alimentaire des populations. Aussi, il est considéré par le Gouvernement et ses partenaires au développement comme le moteur de l'économie nationale, il doit cette position à la grande richesse halieutique de sa Zone Economique Exclusive (ZRE), exploitée par d'importantes flottilles hauturières et côtières, nationales et étrangères. Le secteur a connu, au cours des dernières décennies, un développement important, impulsé par plusieurs politiques sectorielles, avec comme objectif principal d'assurer une exploitation rationnelle et durable des ressources halieutiques, et l'intégration des activités à l'économie nationale, en favorisant le développement d'une industrie nationale de pêche prenant une part croissante à l'exploitation des ressources qui demeure encore largement dominée par des armements étrangers.

L'importance du secteur de la pêche dans l'économie nationale a été accrue par l'évolution du contexte macroéconomique général du pays, qui a connu d'importants bouleversements au cours des dernières décennies. Suite aux grands cycles de sécheresse qui ont frappé le pays au cours du siècle passé, les trois quarts des 1.030.000 km<sup>2</sup> du territoire mauritanien se trouvent à présent en zone saharienne, avec une pluviométrie annuelle moyenne inférieure à 100 mm. La conjonction entre cette sécheresse, une forte croissance démographique et un cheptel en surnombre, a occasionné des graves dommages à l'économie rurale traditionnelle, contraignant des milliers de ruraux à l'exode vers les agglomérations urbaines du littoral. La configuration démographique du pays en a été profondément bouleversée : de 70% nomade au début des années 60, la population est maintenant à plus de 90% sédentaire ; plus de la moitié de ses habitants, estimés à 2,7 millions, vit dans les villes. Nouakchott, la capitale, abrite près du tiers de cette population jeune, dont 50% a moins de 15 ans. Cette crise du secteur rural, accompagnée d'une crise du secteur minier, et d'un fort endettement, avait amené le pays à s'engager, à partir de 1985, dans des politiques d'ajustement structurel de son économie appuyées par les institutions de Breton Woods, dans lesquelles le secteur de la pêche, devenu la principale source de recettes d'exportation et budgétaires, jouait un rôle central (...).

(...) Si l'on se réfère aux objectifs de la politique gouvernementale, le secteur devrait évoluer vers une intégration accrue à l'économie avec, dans les dix ans à venir : i) le débarquement de l'ensemble des captures en Mauritanie ; ii) une augmentation sensible des quantités transformées avant exportation, et donc, de la VA locale du secteur ; iii) la mise

en place des plans d'aménagement pour les principaux stocks, qui vont constituer la base d'une exploitation équilibrée et durable du secteur sur les plans biologique, économique et social. Cependant on doit plutôt constater que, pour l'instant, on assiste à une diminution des débarquements, avec des progrès très timides en matière de transformation ; en outre, l'effort de pêche continue à croître même sur les stocks surexploités. Selon le 5ème groupe de travail, l'effort de pêche industriel global est passé de 1,5 millions d'heures de pêche en 1991 à 3,2H.P en 2000, avec un doublement de l'effort pélagique et un triplement de celui des crevettiers. L'effort céphalopodier n'a fait qu'augmenter ; il passe ainsi de 1,6 millions HP en 1998 à 2,1 millions en 2001, aggravant la surexploitation du poulpe sur lequel l'excédent d'effort passe de 25% à 31%. Cette augmentation est due aux armements étrangers car l'armement national n'a fait que décliner au cours de ces dernières années, l'effectif passant de 215 unités en 1996, à 140 en 2000. Cette tendance risque de se poursuivre, car la plupart de ces navires sont devenus vétustes, et ne sont pas en mesure de générer les ressources nécessaires à leur renouvellement. Au départ, cet armement national s'était constitué essentiellement par la Mauritanisation de navires d'occasion étrangers mais les rendements de la pêche céphalopodière étaient alors élevés et permettaient un amortissement rapide du coût du navire, ce qui n'est plus le cas. Une solution pourrait venir des céphalopodiers européens, à travers les sociétés mixtes dont la constitution est encouragée par les nouveaux accords de partenariat pour la pêche (APP) dont le cadre a été adopté par le Conseil de l'UE en juillet 2004. L'UE est devenue le principal partenaire de la Mauritanie dans le domaine de la pêche, de sorte que ces APP auront une influence considérable sur l'avenir de la pêche mauritanienne qui ne fera que croître avec l'adhésion de pays européens dont la flotte opère en Mauritanie (pays Baltes). Le cadre des APP affirme clairement la volonté de l'UE de continuer de signer des accords de pêche avec les pays côtiers en développement, afin de maintenir sa flotte de pêche lointaine. Mais il réaffirme "la volonté de la Communauté de garantir et d'améliorer son action pour établir une pêche durable en dehors des eaux communautaires, en accord avec les principes généraux, (notamment le principe de précaution) définis pour la conservation et la gestion durable des ressources de pêche dans le cadre de la politique commune des pêches (PCP). Aussi, il y est clairement dit que l'UE vise l'exploitation des surplus non pêchés par l'armement national du pays côtier. Ces APP seront l'aboutissement d'un Dialogue politique avec implication des organisations de la société civile, dont l'objectif est de fixer les engagements des deux parties en matière de conservation et de gestion durable des ressources halieutiques, et les mesures techniques et financières, permettant cette durabilité, de déter-

# Projet de renforcement du dialogue politique pour la réalisation des OMD

miner les possibilités de pêche (excédents) disponibles pour les flottille de pêche lointaine.

La compensation financière versée par la Commission est considérée comme un moyen de renforcer la durabilité de la pêche, de soutenir une participation croissante de l'Etat côtier dans l'exploitation des ressources (sociétés mixtes, transfert de technologie, etc.) et non comme un droit d'accès, ce dernier devant être supporté par les armements privés. Sous réserve d'une application effective de ces engagements, notamment celles relatives à la pêche responsable et aux soutiens financiers, ces APP pourraient fortement contribuer à la réalisation des objectifs sectoriels de la Mauritanie. A défaut, le maintien du statu quo actuel risque de conduire à une régression progressive de l'industrie nationale des pêches, de sorte que, à l'horizon 2015, l'exploitation des ressources sera contrôlée entièrement par des armements étrangers.

## *Le secteur des pêches : Bilan et perspectives*

Contribution de Chebih Ould Cheikh Mélaïnine

La situation du secteur dicte une remise en cause des politiques passées. Il serait important d'élaborer une stratégie axée sur : la gestion des ressources ; l'aménagement des pêcheries ; la limitation de l'armement ; la modernisation de la pêche artisanale ; l'industrialisation du secteur ; la formation des hommes ; la libéralisation encadrée de la commercialisation. Afin que le secteur des pêches joue le rôle qui peut être le sien, dans la dynamique de développement contribuant à une meilleure distribution du revenu, endiguant les velléités de paupérisation, un ensemble de mesures doit être prises. Ces mesures doivent être coordonnées et programmées pour créer les synergies nécessaires à la relance (...).

La politique de pêche axée sur ces mesures assurera un développement intégré et soutenu du secteur. Les accords des pêches doivent être conclus en fonction des capacités des pêcheries. Les revenus découlant des accords doivent être affectés au développement du secteur : recherche, gestion de la ressource, surveillance VSN, formation, modernisation de la pêche artisanale, crédit pour achat des senneurs, amélioration de la qualité. Le développement du secteur nécessite une administration efficace. Pour cela ne faudrait-il pas remplacer le ministère par un office installé à Nouadhibou ?